



Retour à la sérénité

Edito du Président

L'élevage français se porte bien.

Le nombre de juments saillies a augmenté, le parc étalon s'est étoffé en quantité et en qualité et les ventes affichent des chiffres en hausse constante. Le savoir-faire français autant en plat qu'en obstacle est reconnu et le système français est envié par nos voisins. La Fédération est portée et soutenue par ses adhérents, qui lui donnent les moyens de défendre l'ensemble de la profession des éleveurs.

J'espère que la famille des éleveurs fédérés autour de notre Fédération va encore s'agrandir.

2017 fut une belle année pour les éleveurs, avec de nombreux gagnants de Groupe 1 et un top price des ventes d'Août pour un poulain de Dubawi/Giofra, élevé par le Haras de la Pérelle, ayant atteint 1 550 000 euros.

2018 porte l'espoir d'un élevage français toujours plus performant, d'une terre d'accueil de nouvelles vocations d'éleveurs ou d'étrangers en recherche de tradition française.

J'espère l'an prochain, assister à de nombreuses victoires en plat et en obstacle et mettre en lumière la diversité des races produites dans l'hexagone.

Je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année et vous souhaite à toutes et tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

Loïc Malivet

EVOLUTION DES COTISATIONS 2018

Les cotisations à la Fédération des éleveurs comprennent une part fixe de 50 euros et une part variable qui était de 4% des primes à l'éleveur.

Le comité directeur de la Fédération s'est réuni le 12 décembre dernier et a décidé de remplacer le prélèvement de 4% de la part variable par la répartition suivante :

- primes < 50 000€ : prélèvement de 4%
- primes entre 50 000 et 100 000€ : prélèvement de 2%
- primes > à 100 000€ : prélèvement de 1%

REFORME DE FRANCE GALOP

Le plan d'économie de France Galop a définitivement été voté le 18 décembre 2017, voici les principales incidences sur les primes à l'éleveur.

Conçus non conçus

La distinction des taux de primes entre conçus et non conçus est maintenue pour les courses nationales et même nouvellement étendue pour les courses à l'étranger (pour les Course de Groupe en Plat avec un plafond de 15 000€/an et par cheval).

Chevaux de 6 ans et +

En plat, les primes ne seront plus attribuées aux chevaux de 6 ans et plus, sauf dans les courses de Groupe et Groupe-PA.

Chevaux de 10 ans et +

En Obstacle, les primes ne seront plus attribuées aux chevaux de 10 ans et plus, sauf courses de Groupe et les 3 Cross Country (Prix Gaston Bataille à Pau, Prix Anjou Loire Challenge au Lion d'Angers et Prix Louis de Guébriant à Craon où elles sont attribuées quel que soit l'âge).

La version définitive de la réforme des primes sera publiée sur le site Internet de France Galop dans les Conditions générales 2018.

Monte 2018

PCR & ELISA :

Le Ministère de l'Agriculture n'autorisait pas jusqu'à présent la technique d'analyse PCR en France. Un partenariat entre la Fédération des Éleveurs, France Galop, l'IFCE, l'ANSES et les stud-book PS et AQPS a permis d'obtenir de la DGAL la reconnaissance de cette pratique. Le frein ministériel ayant été levé, les Commissions du Stud-book de Pur sang et AQPS ont confirmé la possibilité d'utiliser la technique PCR en France. Nous avons également obtenu confirmation de nos amis anglais et Irlandais que cette méthode était également acceptée sur leur territoire. Concernant l'artérite virale, la méthode d'analyse ELISA a aussi été acceptée.

Vaccin ARTERVAC

Le vaccin ARTERVAC est en rupture actuellement. Les étalons qui étaient habituellement vaccinés ne pourront donc suivre leur protocole. La Commission étalonniers a mis en place des recommandations pour réagir face à cette situation. Le document sera prochainement disponible sur le site de la Fédération.

Institutions

Un projet d'arrêté visait à imposer des normes de tailles de boxes, d'obligation de sortie des chevaux, de conditions de détentions très contraignantes pour les professionnels. Face aux réactions des associations professionnelles, le Ministère de l'Agriculture a renoncé à publier ce texte et a, de ce fait, reconnu la charte des bonnes pratiques en matière de bien être équin, initiée par la FNC et à laquelle la Fédération était associée.

La Fédération a également soutenu le Respe qui était en difficultés financières, en proposant au comité filière de l'IFCE une gestion commune de l'enveloppe équarrissage de l'ATM et du Respe, permettant ainsi d'assurer une pérennité de l'action du Respe.

Fonds de reconversion

Depuis plusieurs années, France Galop gère un fonds de reconversion des chevaux de course. Jusqu'alors, ce fonds était abondé par un prélèvement volontaire d'1/1000 sur les primes éleveurs, propriétaires, entraîneurs et jockeys sur leurs comptes France Galop.

Ce fonds était versé principalement à la Ligue de protection du cheval qui prenait en charge environ 100 chevaux.

Constatant que ce système n'était pas satisfaisant, France Galop a décidé de le réformer.

Il a notamment été proposé à l'association Au-delà des pistes d'accréditer des structures susceptibles de recevoir des chevaux de course à reconvertir. Toutefois, le financement de cette reconversion n'était pas assuré, particulièrement s'agissant des chevaux réformés sur blessure qui sont difficiles à faire adopter.

Le comité de la Fédération, au regard d'une présentation faite par l'association Au delà des pistes, a décidé au nom de tous ses adhérents, de financer une participation au fonds de reconversion. Ainsi, la Fédération va prendre sur son budget propre, la part d'1/1000 des primes d'élevage que ses adhérents auraient pu volontairement verser au fonds de reconversion.

Par cette action, la Fédération souhaite afficher la considération, par les éleveurs, de la reconversion des chevaux après leur carrière de course, lorsqu'une destination d'élevage n'était pas envisagée.

Un détail de cette mesure sera présenté lors de la prochaine assemblée générale de l'association Au-delà des pistes qui se tiendra à Deauville le vendredi 19 janvier 2018.

Rhino-pneumonie

L'obligation de vaccination contre la rhinopneumonie des chevaux à l'entraînement a été inscrite au Code des Courses. A compter du 01/01/2018 tous les chevaux déclarés à l'entraînement devront être vaccinés, selon le même protocole que la grippe. Plus d'info sur ce lien [FG](#).

Agenda 2018

11 janvier: Conférence de la FNC (Fédération nationale du cheval) sur le statut d'agriculteur (11, rue de la Baume – Paris 8)

11 janvier : webconférence IFCE sur le thème : « gènes de coloration, quel impact sur la robe du cheval? » - Inscriptions sur site ifce.fr ou avec le lien de la page Facebook « Fédération des Eleveurs »

13 janvier : salon des étalons du Lion d'Angers

19 janvier : Assemblée générale de Au-delà des pistes (Deauville)

20 janvier : Assemblée générale de l'ECSSO (Pau)

20-21 janvier : Route des étalons 2018 (Normandie)

26 janvier : Assemblée générale du Syndicat des éleveurs du Centre Est (Vichy)

2018

Les rendez-vous du mois



FNC

SAVE THE DATE

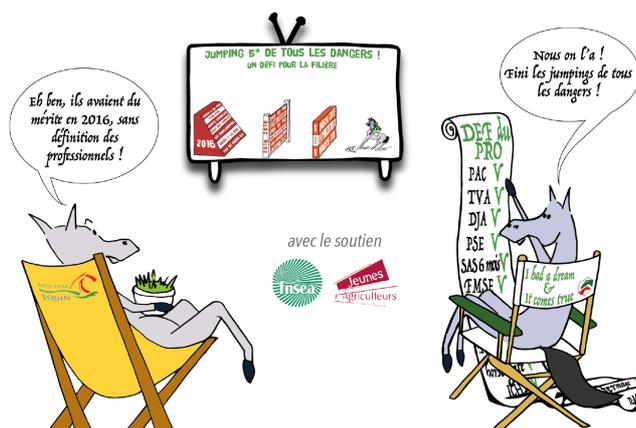
Grand débat autour du

STATUT DE L'AGRICULTEUR PROFESSIONNEL DU CHEVAL

En présence de **CHRISTIANE LAMBERT**, Présidente de la FNSEA

& d'Aurélien Clavel, Vice-Président de Jeunes Agriculteurs

le jeudi 11 janvier 2018, de 14:30 à 16:30, à la FNSEA



Fédération des Eleveurs du Galop
info@federationdeseleveursdugalop.fr

 Eleveurs du Galop
 @fedeeleveurs